



Problème avec une agence immobilière

Par **SecKmet**, le 10/03/2010 à 16:07

Bonjour,

Nous sommes en recherche active d'une maison depuis le mois de septembre 2009 et nous avons trouvé notre bonheur chez une agence immobilière dont je ne citerais pas le nom. Après avoir signé un ensemble de documents que l'agence immobilière ne nous a pas expliqué, nous avons eu la déception de voir notre compromis de vente résilié parce qu'il y en avait eu un deuxième de signé par un autre acheteur chez le notaire. Ceci n'a pas été agréable mais ce n'est pas le point que nous souhaitons éclaircir. Depuis Janvier, nous avons repris les recherches mais nous souhaitons désormais passer directement de particulier à particulier pour éviter les frais d'agence et parce que nous n'avons plus confiance en eux. Cependant, avec le plus grand des hasards, nous venons d'apprendre que nous aurions signé à l'agence immobilière un document qui nous lie à elle pendant un an et qui nous oblige à lui verser une certaine somme si nous concluons une vente sans passer par eux. Nous avons cherché dans nos papiers la trace d'un tel document mais nous n'avons aucun double. A l'agence, on nous a dit qu'il était impossible de résilier ce "contrat" et que nous ne pouvions pas le consulter. Cette procédure est-elle normale ? N'y a-t-il vraiment aucun moyen de résilier cet accord avec lequel nous ne sommes pas d'accord ? Nous avons l'impression d'avoir été abusé par cette agence qui, la première fois, nous a vendu une maison qu'elle n'était pas autorisée à vendre par l'ensemble des propriétaires, et maintenant, qui nous empêche de continuer nos recherches nous-mêmes sous prétexte de ce document dont nous n'avons aucune trace.

merci pour vos réponses à tous